



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU mercredi 4 novembre 2015
18 heures 30

SL/MG

N° 001905

Ressources
Humaines - chèques
cadeaux - Montant et
modalités
d'attribution

Affiché le :

Le mercredi 4 novembre 2015 à 18 heures 30 le Conseil Municipal, convoqué le 29 octobre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1^{er} Adjoint), Mme Isabelle VICO (2^{ème} Adjoint), M. André LECOURT (3^{ème} Adjoint), Mme Emilie SIAS (4^{ème} Adjoint), M. Cédric MAROS (5^{ème} Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6^{ème} Adjoint), M. Patrick ESPITALIER (7^{ème} Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8^{ème} Adjoint), M. Yannick BONNET (9^{ème} Adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), M. Jean-Claude ALLAMANDI (Maire Adjoint), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale)

ONT DONNE PROCURATION : 0

ABSENTS : 0

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

Par délibération SL/MG n°001366 du 22 mai 2012, les membres du Conseil Municipal ont approuvé le montant des chèques cadeaux distribués en fin d'année ainsi que les conditions générales d'attribution comme suit :

- **Montant** : 69 euros par agent.
- **Période de référence** : du 1^{er} novembre de l'année précédente au 31 octobre de l'année en cours.
- **Conditions** :
 - Pour **les agents titulaires** : être présents au 1^{er} novembre de l'année en cours.
 - Pour **les agents non titulaires** : justifier d'une année de travail sans interruption durant la période de référence et être toujours en contrat au 1^{er} novembre de l'année en cours.
- **Distribution des chèques cadeaux** : fin novembre de l'année considérée.

Madame le Maire propose de conserver le montant et les conditions d'attribution des bons cadeaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE

Approuve la proposition de Madame le Maire.

Décide de distribuer 69 euros de chèques cadeaux, chaque année à la fin du mois de novembre, aux agents titulaires toujours présents dans la collectivité au 1^{er} novembre de l'année puis aux agents non titulaires qui justifient d'une année de travail sans interruption sur la période de référence, soit du 1^{er} novembre de l'année précédente au 31 octobre de l'année en cours. Les agents non titulaires devront toujours être en contrat au 1^{er} novembre de l'année en cours.

Autorise Madame le Maire à appliquer les règles précitées et à les reconduire les années suivantes tant qu'une délibération ne vient pas abroger la présente délibération.

Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget en cours et seront inscrits aux budgets des années suivantes.

Mande Madame le Maire aux fins de prendre toutes mesures nécessaires en vu d'appliquer et d'accompagner la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE
Dominique SANTONI